

Objet : Action Patrimoine

Monsieur le Président indique que la Charte de Développement du Pays a défini comme enjeu prioritaire la réhabilitation du patrimoine architectural selon une logique de préservation d'identité (approche écopatrimoniale) et de valorisation dans une perspective de développement touristique.

Deux actions sont proposées en maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte de Pays.

1/ Etude écopatrimoniale : La réalisation d'une étude patrimoniale à l'échelle du Pays vise à répondre à la logique de la Charte de Développement, en trois phases :

- Conceptualisation, visant à révéler l'ensemble du patrimoine, en recenser les priorités de restauration, et créer une dynamique et une identité patrimoniales communes.
- Définition des produits de tourisme patrimonial et mesure de la faisabilité technique, économique et financière,
- Action, sous forme d'élaboration d'une fiche-action par site (estimation du coût architectural, production d'un cahier des charges techniques, définition de la maîtrise d'ouvrage), en vue d'arrêter une programmation annuelle pour la mise en œuvre opérationnelle

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 97.000 €, pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault.....	20.000 €
- Europe (Leader +).....	20.000 €
- Etat	20.000 €
- Conseil Régional.....	20.000 €

2/ Editions patrimoniales : Les études d'inventaire du patrimoine bâti, public et privé, menées sur six communes des coteaux de l'Orb et du Vernazobles, l'inventaire ont été complétées par une recherche archéologique mettant en exergue l'évolution des villages au fil du temps ; l'intérêt de ces études, au-delà de l'aspect historique, est bien réel, en termes d'outil d'aide à la décision dans le cadre des P.L.U.

La valorisation de ces études, au service d'une communication touristique, est proposée dans le cadre d'un projet-pilote, sur deux communes en phase-test, avec l'appui technique de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Général, chargés d'établir la maquette. Après validation, le Syndicat Mixte assurerait l'édition des deux livrets

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'élève à 61.000 €, pour lequel les co-financements suivants pourraient être sollicités :

- Conseil Général de l'Hérault.....	35.000 €
- Europe (Leader +).....	15.000 €

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations par le Syndicat Mixte de Pays Haut Languedoc & Vignobles, l'autorise à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des organismes co-financeurs et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits. A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président

Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 21 décembre 2005
--